

# **Conseil de recherches en sciences humaines du Canada**

**Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction  
englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (non vérifiée)**

**Exercice 2011-2012**

## **Note au lecteur (non vérifiée)**

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor le 1<sup>er</sup> avril 2009, les organisations sont tenues de démontrer les mesures qu'elles prennent pour maintenir un système de contrôle interne efficace en matière de rapports financiers (CIRF).

En vertu de cette politique, les organisations doivent évaluer annuellement leur système de CIRF, établir un plan d'action afin d'apporter les ajustements nécessaires et joindre à leur Déclaration de responsabilité de la direction figurant dans les états financiers annuels un sommaire des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

Un système de CIRF efficace vise à obtenir des états financiers fiables et à donner l'assurance que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les documents financiers sont adéquatement tenus;
- les actifs sont protégés contre les risques de gaspillage, d'abus, de pertes, de fraude, de mauvaise gestion, etc.;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Signalons que le système de CIRF n'a pas pour objet d'éliminer tous les risques, mais plutôt de les atténuer en les ramenant à un niveau raisonnable grâce à des contrôles efficaces proportionnels et adaptés aux risques qu'ils visent à atténuer.

Le maintien d'un système de CIRF efficace constitue un processus continu visant à cerner les principaux risques, à évaluer l'efficacité des principaux contrôles correspondants et à apporter les ajustements nécessaires ainsi qu'à suivre de près le rendement du système à des fins d'amélioration continue. Par conséquent, la portée, la fréquence et l'état d'avancement des évaluations de l'efficacité du système de CIRF varient d'une organisation à l'autre en fonction des risques et des situations qui leur sont propres.

Le système de CIRF a pour objet d'atténuer les risques en les ramenant à un niveau raisonnable grâce à un processus permanent qui permet de cerner les principaux risques, d'évaluer l'efficacité des contrôles correspondants et d'apporter les ajustements nécessaires.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
1.1	Pouvoirs, mandat et activités de programme .....	1
1.2	Principales données financières .....	1
1.3	Ententes de service relatives aux états financiers .....	1
1.4	États financiers vérifiés .....	2
1.5	Changements importants survenus au cours de l'exercice 2011-2012.....	2
<b>2</b>	<b>ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE DU CRSH EN CE QUI A TRAIT AU CIRF</b> .....	<b>3</b>
2.1	Postes, rôles et responsabilités clés .....	3
2.2	Principales mesures prises par le CRSH .....	5
<b>3</b>	<b>ÉVALUATION DU SYSTÈME DE CIRF DU CRSH</b> .....	<b>6</b>
3.1	Évaluation de base .....	6
3.2	Méthode d'évaluation adoptée par le CRSH .....	6
<b>4</b>	<b>RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU CRSH</b> .....	<b>9</b>
4.1	Documentation des activités de contrôle.....	9
4.2	Évaluation de l'efficacité conceptuelle des principaux contrôles .....	9
4.3	Évaluation de l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles .....	10
4.4	Programme de suivi permanent.....	10
<b>5</b>	<b>PLAN D'ACTION DU CRSH</b> .....	<b>11</b>
5.1	Progrès réalisés jusqu'au 31 mars 2012 .....	11
5.2	Plan d'action pour le prochain exercice et les suivants.....	11

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Créé en 1977, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) est un établissement public du gouvernement du Canada. Il est financé directement par le Parlement, dont il relève par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Conformément aux pouvoirs et aux responsabilités qui lui sont confiés en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*, le CRSH a pour mission :

- de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines;
- de conseiller le ministre, en matière de recherche, sur les questions que celui-ci a soumises à son examen.

On trouvera plus de détails sur les priorités, les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du CRSH dans son *Rapport sur les plans et les priorités* et son *Rapport ministériel sur le rendement*.

## 1.2 Principales données financières

Les principales données financières pour l'exercice 2011-2012 sont présentées ci-après. On trouvera de plus amples renseignements dans les [états financiers vérifiés](#) et les [notes afférentes aux états financiers](#) du CRSH.

- Les dépenses totales se chiffrent à 701,1 millions de dollars. Les subventions et bourses représentent la plus grande part des dépenses : 96 % soit 669,9 millions de dollars.
- Les actifs totalisent 5,6 millions de dollars. Les montants à recevoir du Trésor représentent 47 % des actifs de l'organisme, suivis des comptes débiteurs (27 %) et des immobilisations corporelles (23 %).
- Le passif totalise 7,2 millions de dollars. Les avantages sociaux futurs représentent 47 % du passif de l'organisme, suivis des comptes créditeurs et des charges à payer (34 %).
- L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada s'est élevée à XXX millions de dollars.
- Le CRSH met en commun avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie les services administratifs tels que, les finances, la gestion des ressources humaines et la technologie de l'information.

## 1.3 Ententes de service relatives aux états financiers

Le CRSH fait appel à d'autres organisations pour traiter certaines transactions enregistrées dans ses états financiers. Les ententes de service dignes de mention sont les suivantes :

## Ententes courantes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) administre de façon centralisée le versement des salaires et une partie de l'approvisionnement en biens et en services du CRSH.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit au CRSH l'information servant au calcul des diverses charges à payer et provisions, par exemple les données sur les indemnités de départ à verser.
- Le ministère de la Justice donne des conseils professionnels concernant les responsabilités du CRSH et les réclamations dont il pourrait faire l'objet dans le cours normal de ses activités.

## Ententes particulières

- Le CRSH administre des fonds reçus d'autres ministères et organismes fédéraux pour accorder des subventions et des bourses ou verser d'autres paiements connexes en leur nom. En 2010-2011, il a administré 221,6 millions de dollars (comparativement à 231,7 millions de dollars en 2011-2012) sous forme de subventions et de bourses. Ces charges ne sont pas indiquées dans l'état des résultats du CRSH, car elles figurent dans les états financiers des ministères ou des organismes ayant fourni les fonds.
- Dans certaines circonstances où l'administration de fonds au nom d'autres ministères et organismes fédéraux lui impose un lourd fardeau, le CRSH prélève des frais d'administration. Les fonds ainsi recouvrés, qui se sont chiffrés à 115,500\$ au cours de l'exercice (comparativement à 77,000 \$ en 2010-2011), ont servi à réduire les charges de fonctionnement de l'organisme.

## 1.4 États financiers vérifiés

Conformément à la *Loi sur le CRSH*, le Bureau du vérificateur général vérifie une fois l'an les états financiers de l'organisme. Depuis sa création en 1977, le CRSH a toujours obtenu une opinion de vérification sans réserve.

## 1.5 Changements importants survenus au cours de l'exercice 2011-2012

Aucun changement important n'est survenu au cours de l'exercice 2011-2012.

## 2 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE DU CRSH EN CE QUI A TRAIT AU CIRF

Le CRSH reconnaît qu’il incombe à la haute direction de donner le ton pour que les employés de tous les niveaux comprennent qu’ils ont un rôle à jouer pour assurer le maintien d’un système de CIRF efficace et qu’ils sont en mesure de s’acquitter efficacement de leurs responsabilités à ce chapitre. L’organisme veille surtout à ce que les risques soient bien gérés grâce à un environnement de contrôle souple axé sur le risque qui permet l’amélioration continue et l’innovation.

Les principaux contrôles à l’échelle de l’entité actuellement en place en lien avec le système de CIRF sont présentés ci-après.

### 2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Le tableau ci-après indique les principaux postes et comités auxquels se rattachent les responsabilités liées au maintien et à la surveillance de l’efficacité du système de CIRF au sein du CRSH.

<b>Poste ou comité clé</b>	<b>Rôles et responsabilités</b>
<b>Président</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À titre d’agent comptable, le président assume globalement la responsabilité et le leadership des mesures prises pour maintenir un système de contrôle interne efficace.</li><li>• Il supervise les activités quotidiennes de l’organisme.</li></ul>
<b>Dirigeant principal des finances</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le dirigeant principal des finances, qui relève directement du président, exerce le leadership à l’appui de la coordination, de la cohérence et de l’orientation de la conception et du maintien d’un système de CIRF efficace intégré, ce qui comprend son évaluation annuelle.</li></ul>
<b>Dirigeant principal de la vérification</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le dirigeant principal de la vérification, qui relève directement du président, donne une assurance au moyen de vérifications internes périodiques axées sur le risque, lesquelles sont essentielles au maintien d’un système de CIRF efficace.</li></ul>
<b>Conseil</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le rôle du conseil d’administration est de promouvoir et de soutenir la recherche et l’érudition dans le domaine des sciences humaines.</li><li>• Les membres du conseil d’administration se réunissent régulièrement pour établir les priorités concernant les politiques et les programmes du CRSH, allouer les budgets et conseiller le ministre de l’Industrie et le Parlement sur les politiques de recherche en sciences humaines.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il avise le président du CRSH sur les stratégies ainsi que la gestion des risques et du rendement et sur les relations avec les intervenants dans le but de veiller à ce que les priorités et les programmes du CRSH appuient une recherche, une formation à la recherche et une mobilisation des connaissances de grande qualité ainsi que de favoriser une communauté de chercheurs solide et dynamique en sciences humaines.</li> <li>• Il consolide la capacité du président à diriger l'organisme avec une conviction basée sur des conseils indépendants et, grâce au soutien du conseil, à présenter avec confiance au ministre et au Parlement les décisions prises, les ressources engagées et les résultats obtenus.</li> <li>• Il participe à l'élaboration et à l'approbation de l'orientation stratégique, des priorités annuelles et de l'attribution de ressources à grande échelle.</li> <li>• Il fournit des avis sur les objectifs de rendement annuels de l'organisme, en supervisant les réalisations conformément à ces objectifs et en approuvant le contenu des rapports sur le rendement.</li> <li>• Il s'assure de déterminer de façon continue les principaux risques liés aux activités et aux objectifs du CRSH ainsi que superviser la mise en œuvre de systèmes adéquats de gestion de ces risques, y compris le système de contrôle interne du CRSH.</li> </ul>
<p><b>Bureau du Conseil et comité sur la gouvernance et les nominations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il définit les fonctions du personnel et ses conditions d'emploi; et, fixe les salaires et les dépenses des employés, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil.</li> <li>• Il surveille la structure et l'efficacité de la gouvernance du Conseil, conformément aux pratiques exemplaires actuelles, et faire des recommandations à cet égard.</li> <li>• Il assume les responsabilités attribuées par règlement administratif pour exercer les pouvoirs du Conseil entre les réunions.</li> <li>• Il s'occupe des questions ayant trait aux politiques sur les ressources humaines et à l'intégrité de la recherche.</li> </ul>
<p><b>Comité indépendant de vérification</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité indépendant de vérification donne objectivement des conseils au président et lui formule des recommandations sur le caractère suffisant, la qualité et les résultats de l'assurance donnée à l'égard de la pertinence et du fonctionnement des cadres et des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance du CRSH (y compris les systèmes de reddition de comptes et de vérification).</li> <li>• Il examine les états financiers annuels vérifiés du CRSH et, s'il y a lieu, recommande au président de les accepter.</li> <li>• De concert avec la direction, s'il y a lieu, il s'engage sur le front du plan d'évaluation axée sur le risque ainsi que sur les résultats connexes relatifs à l'efficacité du système de CIRF du CRSH.</li> </ul>

## 2.2 Principales mesures prises par le CRSH

L'environnement de contrôle du CRSH comprend un ensemble de mesures visant à aider les employés à gérer efficacement le risque grâce à une sensibilisation accrue, à des connaissances et à des outils pertinents ainsi qu'au perfectionnement des compétences. Les principales mesures prises sont les suivantes :

- une structure de surveillance clairement définie prévoyant les rapports hiérarchiques et un mandat précis pour chaque comité;
- des ententes de rendement annuelles précisant les responsabilités en matière de gestion financière;
- un programme de formation et des communications dans les grands domaines de la gestion financière;
- une grille de délégation des pouvoirs de signature en matière financière périodiquement examinée et mise à jour, communiquée clairement et accessible aux employés;
- un profil de risque intégré à jour, indiquant notamment les risques liés à la gestion et à la surveillance financière ainsi que l'appropriation du risque et les stratégies d'atténuation;
- un plan de vérification axée sur le risque, que le Comité indépendant de vérification recommande au président d'approuver;
- un plan stratégique de GITI;
- des lignes directrices sur les pouvoirs et la conformité aux articles 32, 33 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- un portail des ressources humaines présentant de l'information sur le sujet, un calendrier des cours et des autres possibilités offertes à tous les employés dans l'intranet;
- des documents sur les principaux processus opérationnels des transactions financières ainsi que sur les principaux risques et les contrôles correspondants, qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF.

## 3 ÉVALUATION DU SYSTÈME DE CIRF DU CRSH

### 3.1 Évaluation de base

En 2004, le gouvernement du Canada a lancé une initiative visant à préparer les organisations en vue des vérifications de leurs états financiers fondées sur les contrôles, lesquelles reposent sur le bon fonctionnement des contrôles internes. Après son approbation par le Conseil du Trésor en 2009, le Bureau du contrôleur général a mis en place une approche en plusieurs vagues pour mettre en œuvre la Politique sur le contrôle interne. Dans le cadre de la première vague, à laquelle participaient 22 ministères particulièrement importants, les organisations ont commencé à officialiser leur approche pour la gestion de leur système de CIRF, notamment l'évaluation de l'état de préparation et le plan d'action pluriannuel. Le CRSH fait partie de la deuxième vague, à laquelle prennent part des ministères et organismes dont les états financiers sont actuellement vérifiés.

Que ce soit pour répondre aux exigences des vérifications fondées sur les contrôles ou de la Politique sur le contrôle interne, le CRSH doit être en mesure de maintenir un système de CIRF efficace dans le but de donner une assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les documents financiers sont adéquatement tenus;
- les actifs sont protégés;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Au fil du temps, la démarche comprend aussi une évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de CIRF du CRSH ainsi qu'un programme de suivi permanent permettant son amélioration continue.

L'efficacité conceptuelle signifie que les principaux points de contrôle sont définis, consignés et mis en place et qu'ils sont adaptés aux risques (c'est-à-dire que les contrôles sont proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et que toutes les mesures d'atténuation ont été prises de façon appropriée et en temps opportun. Il faut pour cela mettre en correspondance les principaux processus et systèmes de TI avec les principaux comptes en fonction de l'emplacement s'il y a lieu.

L'efficacité opérationnelle signifie que l'utilisation des principaux contrôles a fait l'objet de tests au cours d'une période déterminée, qu'ils fonctionnent comme prévu et que toutes les mesures d'atténuation ont été prises de façon appropriée et en temps opportun.

Un programme de suivi permanent signifie qu'une approche systématique intégrée est en place, y compris les évaluations périodiques axées sur le risque et les mesures d'atténuation en temps opportun.

Ces évaluations couvrent tous les niveaux de contrôle de l'organisme, tant à l'échelle de l'entité que les contrôles généraux de la TI et les contrôles des processus opérationnels.

### 3.2 Méthode d'évaluation adoptée par le CRSH

Le CRSH a adopté un processus en huit étapes qui aide à dégager une vision commune et objective de la rigueur des contrôles à l'échelle de l'organisme en s'appuyant sur les orientations données par le Bureau du contrôleur général aux organisations qui mettent en œuvre la Politique sur le contrôle interne.



Le CRSH prendra des mesures pour évaluer son système de CIRF en mettant l'accent sur les niveaux de contrôle suivants :

Niveau de contrôle	Portée
Contrôles à l'échelle de l'entité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance</li> <li>• Gestion du risque</li> <li>• Information et communication</li> <li>• Suivi</li> </ul>
Contrôles généraux de la technologie de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de l'accès</li> <li>• Assurance qualité et tests</li> <li>• Gestion du changement</li> <li>• Reprise après sinistre</li> </ul>
Contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions et bourses</li> <li>• Achats, paiements et comptes créditeurs                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiements</li> <li>• Approvisionnement</li> </ul> </li> </ul>

Niveau de contrôle	Portée
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacements – comités</li> <li>• Déplacements – personnel</li> <li>• Cartes d’achat</li> <li>• Cartes de voyage – CRSH et individuelles</li> <li>• Accueil</li> <li>• Locations</li> <li>• Rémunération</li> <li>• Règlements interministériels</li> <li>• Rapports financiers</li> </ul>

Pour chaque niveau de contrôle et chaque processus opérationnel important, le CRSH prendra les mesures suivantes :

- collecte d’information sur les processus, les risques et les contrôles se rapportant au système de CIRF, y compris les politiques et les procédures appropriées;
- documentation des principaux processus en mettant en évidence et en consignnant les principaux risques et points de contrôle;
- évaluation de la conception des processus, p. ex. examen détaillé des processus documentés et évaluation de la mesure dans laquelle les contrôles sont adaptés aux risques;
- évaluation du fonctionnement des processus documentés en fonction de l’information recueillie grâce à la documentation et à la vérification de la conception;
- mise en œuvre de plans d’atténuation du risque selon les besoins;
- élaboration et mise en œuvre d’une approche et d’une méthode de suivi.

## 4 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU CRSH

Les paragraphes ci-après résument les principaux résultats de l'évaluation de la documentation et de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle réalisée par le CRSH en date du 31 mars 2012.

### 4.1 Documentation des activités de contrôle

Le CRSH a fait état de l'existence de documentation concernant les contrôles à l'échelle de l'entité, des contrôles généraux de la TI ainsi que des contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers. En outre, il a mis à jour la documentation du déroulement des processus, notamment la validation des processus par les responsables, pour les contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers.

Le CRSH a aussi mis en évidence la nécessité d'établir, de compléter ou de préciser les documents suivants :

Niveau de contrôle	Documents requis
Contrôles à l'échelle de l'entité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivre la préparation et la mise en application des documents liés aux politiques, aux processus et aux contrôles</li></ul>
Contrôles généraux de la TI	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivre la préparation et la mise en application des documents liés aux politiques, aux processus et aux contrôles</li></ul>
Contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers	<ul style="list-style-type: none"><li>• Documents achevés</li></ul>

### 4.2 Évaluation de l'efficacité conceptuelle des principaux contrôles

Lorsque le CRSH évaluera l'efficacité conceptuelle des contrôles des processus opérationnels, il recensera les principaux contrôles et les validera auprès des responsables des processus, puis il évaluera chaque contrôle clé pour déterminer s'il est adapté au risque.

Les résultats des tests de l'efficacité conceptuelle ont permis de déterminer qu'il était nécessaire d'accomplir les tâches suivantes :

Niveau de contrôle	Exigences en matière d'efficacité conceptuelle
Contrôles à l'échelle de l'entité	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'efficacité conceptuelle doit être atteinte d'ici 2013-2014 pour permettre la mise en application complète des</li></ul>

	politiques, des processus et des contrôles
Contrôles généraux de la TI	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'efficacité conceptuelle doit être atteinte d'ici 2013-2014 pour permettre la mise en application complète des politiques, des processus et des contrôles</li> </ul>
Contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de listes de contrôle obligatoires et standardisées pour les articles 33 et 34</li> </ul>

### 4.3 Évaluation de l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles

Lorsque le CRSH évaluera l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles, il mettra en œuvre une approche et une méthode d'essais axée sur le risque qui permettra de recenser les contrôles clés à tester sur une période déterminée, notamment la sélection d'un échantillon ainsi que la période, la méthode et la fréquence des tests.

Les résultats des tests de l'efficacité opérationnelle ont permis de déterminer qu'il était nécessaire d'accomplir les tâches suivantes :

Niveau de contrôle	Exigences en matière d'efficacité opérationnelle
Contrôles à l'échelle de l'entité	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'efficacité opérationnelle doit être atteinte d'ici 2013-2014 pour permettre la mise en application complète des politiques, des processus et des contrôles</li> </ul>
Contrôles généraux de la TI	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'efficacité opérationnelle doit être atteinte d'ici 2013-2014 pour permettre la mise en application complète des politiques, des processus et des contrôles</li> </ul>
Contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soumettre les erreurs des articles 33 et 34 aux responsables des programmes pour qu'ils les corrigent</li> </ul>

### 4.4 Programme de suivi permanent

Le CRSH continuera de s'assurer que les contrôles demeurent efficaces et à rechercher des possibilités de renforcer ses contrôles à l'échelle de l'entité en prenant en compte l'évaluation initiale ainsi que les résultats des évaluations et vérifications annuelles. Il élaborera et mettra en œuvre à cette fin un programme de suivi bien intégré pour faire connaître et comprendre le système de CIRF du CRSH à tous les paliers de l'organisme, doter le personnel des outils nécessaires et l'aider à acquérir les connaissances et les compétences voulues pour maintenir un système de CIRF efficace et rigoureux et continuer d'évaluer son état sur une base continue.

## 5 PLAN D'ACTION DU CRSH

### 5.1 Progrès réalisés jusqu'au 31 mars 2012

En 2011-2012, le CRSH a commencé à documenter et à évaluer l'efficacité conceptuelle de ses principaux contrôles. Les progrès importants accomplis par l'organisme jusqu'au 31 mars 2012 sont résumés ci-après :

- confirmer l'établissement de processus, de politiques et de documents de contrôle pour les contrôles à l'échelle de l'entité et les contrôles généraux de la TI;
- terminer les tests de l'efficacité conceptuelle de tous les principaux processus administratifs;
- terminer les tests de l'efficacité conceptuelle de tous les principaux processus administratifs, à l'exception des processus de clôture des comptes et de la rémunération.

### 5.2 Plan d'action

En faisant fond sur les progrès accomplis, le CRSH a élaboré un plan pluriannuel pour pleinement respecter les exigences de la *Politique sur le contrôle interne*. Il est dans la bonne voie pour terminer la principale évaluation de son système de CIRF et assurer la mise en œuvre d'un processus de suivi permanent en 2013-2014. Le tableau ci-après résume le travail à accomplir pour les besoins du système d'ici 2013-2014.

#### Plan d'action relatif au système de CIRF du CRSH

	2011-2012				2012-2013				2013-2014			
	Documentation	Efficacité conceptuelle	Efficacité opérationnelle	Suivi permanent	Documentation	Efficacité conceptuelle	Efficacité opérationnelle	Suivi permanent	Documentation	Efficacité conceptuelle	Efficacité opérationnelle	Suivi permanent
<b>Contrôles à l'échelle de l'entité</b>												
Environnement de contrôle	Terminée									✓	✓	✓
<b>Contrôles généraux de la TI</b>												

Systèmes financiers	Terminée									✓	✓	✓
<b>Contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers</b>												
Subventions et bourses	Terminée	Terminée	Terminée				✓					
Achats, paiements et comptes créditeurs	Terminée	Terminée	Terminée				✓					
Rémunération	Terminée	Terminée				✓						✓
Règlements interministériels	Terminée	Terminée	Terminée				✓					
Rapports financiers	Terminée	Terminée				✓						✓